



L'an deux mille vingt-trois le 23 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 16 novembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – Mme HAUSSER Sandra – M. BECCHETTI Daniel
M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDARAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER
Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – M. CHERY Chantal – M. DELATTE
Hubert

M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT
REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. REGNIERE Patrice – M. FRANCOIS Vincent
M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey
M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier – M. BASTIEN Claude

M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain -

Procurations : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe
M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. VINCENT Yvon à
M. FEGER Serge -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. THIRY Philippe -

Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie

L'assemblée dénombrait : 46 **votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 41

Pouvoirs : 5

Excusés : 2

Votants : 46

Date d'affichage : 28 novembre 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 38

Contre : 1

Absentions : 7

DECHETS MENAGERS

07/11/2023

Approbation de la nouvelle grille tarifaire de la redevance incitative déchets ménagers 2024

Vu la délibération n° 245/11/2017 par laquelle la collectivité s'est engagée à étendre la redevance incitative au bac à la levée à l'ensemble du territoire,

Vu la délibération du 24.11.2022 fixant la grille tarifaire relative à la redevance incitative au bac identifiable, à la levée, couplée avec le volume du bac pour l'année 2023,

Vu l'avis de la commission finances-dechets réunie le 08 novembre 2023,

Véronique SCHEFFLER, vice-présidente en charge des déchets ménagers et de l'environnement, rappelle :

- Que la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné est en redevance incitative commune depuis le 1^{er} janvier 2019,
- La délibération du 02.12.2021 prévoyant une augmentation régulière de l'ordre de 2 % par an jusqu'en 2026, nécessaire à l'équilibre budgétaire,

Après avoir pris connaissance des besoins de financement du fonctionnement du service pour l'année 2024, de la situation déficitaire du budget annexe déchets, des fortes hausses de révision des prix des prestations de collecte et traitement des déchets, de l'augmentation des carburants et de l'augmentation du prix de la déchetterie de Nancy, il est proposé une nouvelle évolution du montant de la redevance, dans le but d'équilibrer le budget annexe déchets et de retrouver une capacité d'autofinancement positive.

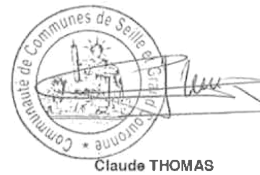
Suite aux travaux et à l'avis de la commission mixte finances-déchets qui s'est déroulée le 08.11.2023, Véronique SCHEFFLER propose à l'assemblée communautaire de valider la nouvelle grille tarifaire de la redevance incitative applicable à compter du 1^{er} janvier 2024, selon l'annexe ci-jointe.

Il est précisé que la commission mixte a engagé une réflexion de révision des modalités de facturation avec l'objectif de permettre à l'usager de choisir son volume de bac et/ou le nombre de levées,

rééquilibrant ainsi les répartitions entre les catégories d'usagers. Le groupe de travail mixte continue sa réflexion et proposera au premier semestre 2024 de nouvelles modalités de tarification qui seraient applicables au 01/01/2025.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à 38 pour - 1 contre – 7 abstentions

- **Valide** la grille tarifaire annexée à la présente délibération, relative à la redevance incitative déchets ménagers pour l'année 2024
- **Précise** que cette tarification est annuelle,
- **Précise** que les modalités de facturation sont indiquées dans le règlement de facturation,
- **Fixe** le tarif de la mise en place des bacs temporaires pour la gestion des déchets des manifestations comme indiqué dans l'annexe jointe,



CLAUDE THOMAS
2023.11.28 16:00:11 +0100
Ref:20231127_164201_1-1-O
Signature numérique
le Président



ANNEXE A LA DELIBERATION DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES REDEVANCE INCITATIVE DE 2024 Grille tarifaire ANNUELLE

GRILLE TARIFAIRE PARTICULIER

Volume du bac	Part fixe annuelle (12 levées incluses)	Prix levée supplémentaire
BAC 120 L (personne seule)	154 €	6 €
BAC 120 L (2 personnes)	209 €	6 €
BAC 180 L (3-4 personnes)	244 €	9 €
BAC 240 L (5 personnes et +)	304 €	12 €

RESIDENCE SECONDAIRE

Volume du bac	Part fixe annuelle (4 levées incluses)	Prix levée supplémentaire
BAC 120 L	111 €	6 €
BAC 180 L	142 €	9 €
BAC 240 L	155 €	12 €

GRILLES TARIFAIRES DES NON-MENAGES

Part fixe : (accès déchèteries exclus)

Type de producteur	Volume total des bacs	Prix part fixe
Petit et Administration	De 0 L à 659 L	84 €
Moyen	De 660 L à 1319 L	166 €
Gros	Supérieur ou égal à 1320 L	248 €

Part variable :

Volume du bac	Part au bac annuel (12 levées incluses)	Prix levée supplémentaire
BAC 120 L	47 €	6 €
BAC 180 L	75 €	9 €
BAC 240 L	126 €	12 €
BAC 660 L	468 €	24 €

Exemple : 1 société avec 1 bac 180L qui fait 15 levées annuelles paiera :
 Part fixe de 84€ + part au bac 180 L de 75€ + 3 levées supplémentaire (3 x 9€)
 Soit un total de 186€ /an

MISE EN PLACE DE BAC MANIFESTATION :

Règlement de facturation, article 5.2 : demande ponctuelle de bac pour manifestation

Volume du bac	Mise en place et reprise	Coût par levée de bac
BAC 120 L	40 €	6 €
BAC 180 L		9 €
BAC 240 L		12 €
BAC 660 L		24 €

Exemple : 1 manifestation avec 1 bac 660L levé 1 fois sera facturée :
 40€ de mise en place / reprise + 24 € de levée de bac 660L = un total de 64 €